

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2025-17

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 12 juin à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 6 juin 2025 qui a été adressée par mail le 6 juin 2025.

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Yann PATULA (8)

Excusée : Sylvie LEFEBVRE (1)

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 06/06/2025

Nombre de membres présents : 8

Date de l'affichage : 13/06/2025

Nombre de membres votants : 8

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : Etablissement Public Foncier Doubs BFC-commune de Meussia-site Berrod : étude de faisabilité

Dans un premier temps et par délibération, le conseil municipal a sollicité le portage par l'EPF pour la maîtrise du foncier pour l'ensemble immobilier « Entreprise Berrod ».

Dans un deuxième temps, Mme le Maire propose au conseil municipal d'engager une étude d'opportunité selon le schéma suivant :

- Qualification de la friche et examen de la dureté technique du site
 - cadre technique
 - cadre réglementaire
 - cadre environnemental et paysager
 - chiffrage prévisionnel des études techniques en phase faisabilité
- Analyse du contexte socio-économique
- Préfaisabilité

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Souhaite** engager une étude d'opportunité par le biais de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- **Sollicite** l'EPF pour sa mise en place et valide le devis correspondant annexé à cette délibération pour un montant de 10 125 € HT,
- **Autorise** Madame le Maire ou un adjoint à signer tout document s'y rapportant,

Ainsi délibéré le 12 juin 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-17 adoptée à l'unanimité- 8 voix POUR

Le secrétaire de séance, Yann PATULA



Le Maire, Isabelle TISSOT

Etudes d'opportunité / faisabilité de reconversion de friches et d'espaces dégradés

Bordereau de Prix [Unitaires]

Jura

Pilotage		Comité de Pilotage n°1 (réunion de lancement)			PU (en € HT)		
					750 €		
2 - Opportunité		Missions du titulaire			PU (en € HT)		
					Maitrise Foncière Publique	Maitrise Foncière Privée	
2.1.a		Qualification de la friche et examen de la dureté technique du site (selon élément de mission décrit aux articles 3.1.1., 3.1.2. et 3.1.3. du CCTP)	Monopropriétaire et surface < 1 ha		2 437.50 €	2 625.00 €	0
2.1.b		- cadre technique (description à l'article 3.1.1. du CCTP)	Monopropriétaire et surface > 1 ha		3 375.00 €	3 750.00 €	1
2.1.c		- cadre réglementaire (description à l'article 3.1.2. du CCTP)	Multipropriétaires et surface < 1 ha		sans objet	3 187.50 €	0
2.1.d		- cadre environnemental et paysager (description à l'article 3.1.3. du CCTP)	Multipropriétaires et surface > 1 ha		sans objet	3 937.50 €	0
2.2		- chiffrage prévisionnel des études techniques en phase faisabilité (description à l'article 3.1.4. du CCTP)					
2.2		Analyse du contexte socio-économique (selon élément de mission décrit à l'article 3.1.4. du CCTP)	Par site étudié		2 625.00 €		1
2.3.a		Pré faisabilité (selon élément de mission décrit à l'article 3.1.5. du CCTP)	Réhabilitation bâtiminaire		1 125.00 €		0
2.3.b			Recyclage urbain et projet < 1 ha		1 500.00 €		0
2.3.c			Recyclage urbain et projet > 1 ha		1 875.00 €		1
3 - Pilotage		Comité de Pilotage n°2 (objectif : prise de décision quant à l'engagement de la phase de faisabilité)			PU (en € HT)		
					1 125.00 €		1
4 - Faisabilité		Missions du titulaire			PU (en € HT)		
					Unité		
4.1.a		Pilotage de la faisabilité technique (selon élément de mission décrit à l'article 3.2.1. du CCTP)	Réhabilitation bâtiminaire		4 500.00 €		1
4.1.b		Cet élément de mission sera rémunéré au regard des paramètres décrits à l'article 2.2. du CCTP : typologie de la reconversion (réhabilitation ou recyclage), superficie du site.	Recyclage urbain et projet < 1 ha		6 000.00 €		0
4.1.c			Recyclage urbain et projet > 1 ha		9 750.00 €		0
4.2.a		Pilotage de la faisabilité environnementale (selon élément de mission décrit à l'article 3.2.2. du CCTP)	Réhabilitation bâtiminaire		2 625.00 €		0
4.2.b		Cet élément de mission sera rémunéré au regard des paramètres décrits à l'article 2.2. du CCTP : typologie de la reconversion (réhabilitation ou recyclage), superficie du site.	Recyclage urbain et projet < 1 ha		3 000.00 €		0
4.2.c			Recyclage urbain et projet > 1 ha		3 750.00 €		0
4.3.a		Production de la faisabilité juridique et financière (selon élément de mission décrit à l'article 3.2.3. du CCTP)	Réhabilitation bâtiminaire		3 000.00 €		1
4.3.b		Cet élément de mission sera rémunéré au regard des paramètres décrits à l'article 2.2. du CCTP : typologie de la reconversion (réhabilitation ou recyclage), superficie du site.	Recyclage urbain et projet < 1 ha		4 125.00 €		0
4.3.c			Recyclage urbain et projet > 1 ha		6 750.00 €		0
5 - Pilotage / Arbitrage		Comité de Pilotage n°3 (objectif : prise de décision quant à l'engagement opérationnel du projet)			PU (en € HT)		
		Choix définitif du scénario par l'EPF Doubs BFC et la collectivité. Cadrage puis conditions d'engagement d'une opération d'ensmblier, d'aménagement ou de construction. ==> présentation de la synthèse des livrables et animation du Comité de Pilotage.			1 500 €		1
6 - Option		Réunion technique supplémentaire			PU (en € HT)		
					375 €		1

DQE	
quantité	TOTAL HT
1	750.00 €
0	- €
1	3 750.00 €
0	- €
0	- €
1	2 625.00 €
0	- €
0	- €
1	1 875.00 €
1	1 125.00 €
1	4 500.00 €
0	- €
0	- €
0	- €
0	- €
0	- €
1	3 000.00 €
0	- €
0	- €
1	1 500.00 €
1	375.00 €

étude de faisabilité
10 125 € HT

TOTAL HT	19 500.00 €
TVA 20%	3 900.00 €
TOTAL TTC	23 400.00 €